COMMUNE
Yvorne

Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré
Consultation publique

En application de l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), la Municipalité d'Yvorne soumet à la consultation publique, du 28.01.2026 au 27.02.2026, l'abattage des arbres suivants :

Adresse :	Versvey 2
Parcelle n° :	99
Coordonnées nationales :	2561343 / 1132668
Propriétaire(s) :	Nicolet Claude
Objet(s) concerné(s) :	9 épicéas, circonférence de 64 à 170 cm
Motifs :	Arbres secs cassants - densité trop élevée - danger sécuritaire pour la station électrique et le parking adjacents
Plantation(s) compensatoire(s) :	4 érables champêtres et 1 épicéa sur la parcelle 99 5 tilleuls sur la parcelle 116

Le dossier complet peut être consulté au Bureau technique, La Grappe 2, 1853 Yvorne, durant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

Yvorne, le 21 janvier 2026

LA MUNICIPALITÉ